

*Il existe un endroit où l'on sait comment
bien faire les choses. Le Canada.*



VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable



« L'INITIATIVE VDMD OFFRE
UN SYSTÈME PRATIQUE ET
TANGIBLE POUR AMÉLIORER
CONTINUELLEMENT LE
RENDEMENT SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL DE
L'INDUSTRIE. »»

- CANADIAN BUSINESS FOR SOCIAL RESPONSIBILITY (2009)

TABLE DES MATIÈRES

■ QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE VDMD	4
■ COMMENT FONCTIONNE L'INITIATIVE VDMD	7
■ INDICATEURS DE RENDEMENT DE L'INITIATIVE VDMD	8
■ SYSTÈME D'ÉVALUATION DU RENDEMENT VDMD	11
■ NIVEAUX DE VÉRIFICATION	12
■ GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS	15
■ GENS ET COMMUNAUTÉS	17
■ GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE	25
■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	31

QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE VDMD?

L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) illustre l'engagement de l'Association minière du Canada envers les pratiques d'exploitation responsables, et la participation au programme est obligatoire pour tous nos membres. Le programme comprend des outils et des indicateurs visant à améliorer le rendement et à garantir que nos membres prennent les bonnes décisions pour les bonnes raisons à toutes leurs installations. En adoptant les principes directeurs de l'initiative VDMD, nos membres s'imposent comme des meneurs dans les domaines suivants :

- **Relations avec les collectivités.**
- **Pratiques environnementales de calibre mondial.**
- **Santé et sécurité du personnel et des communautés voisines.**

De nos jours, les collectivités sont plus exigeantes envers les sociétés minières, et l'industrie minière est beaucoup plus exigeante envers elle-même. L'initiative VDMD permet aux minières de répondre aux besoins de la société en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la manière la plus responsable qui soit sur les plans social, économique et environnemental. L'initiative VDMD exige ce qui suit :

RESPONSABILITÉ

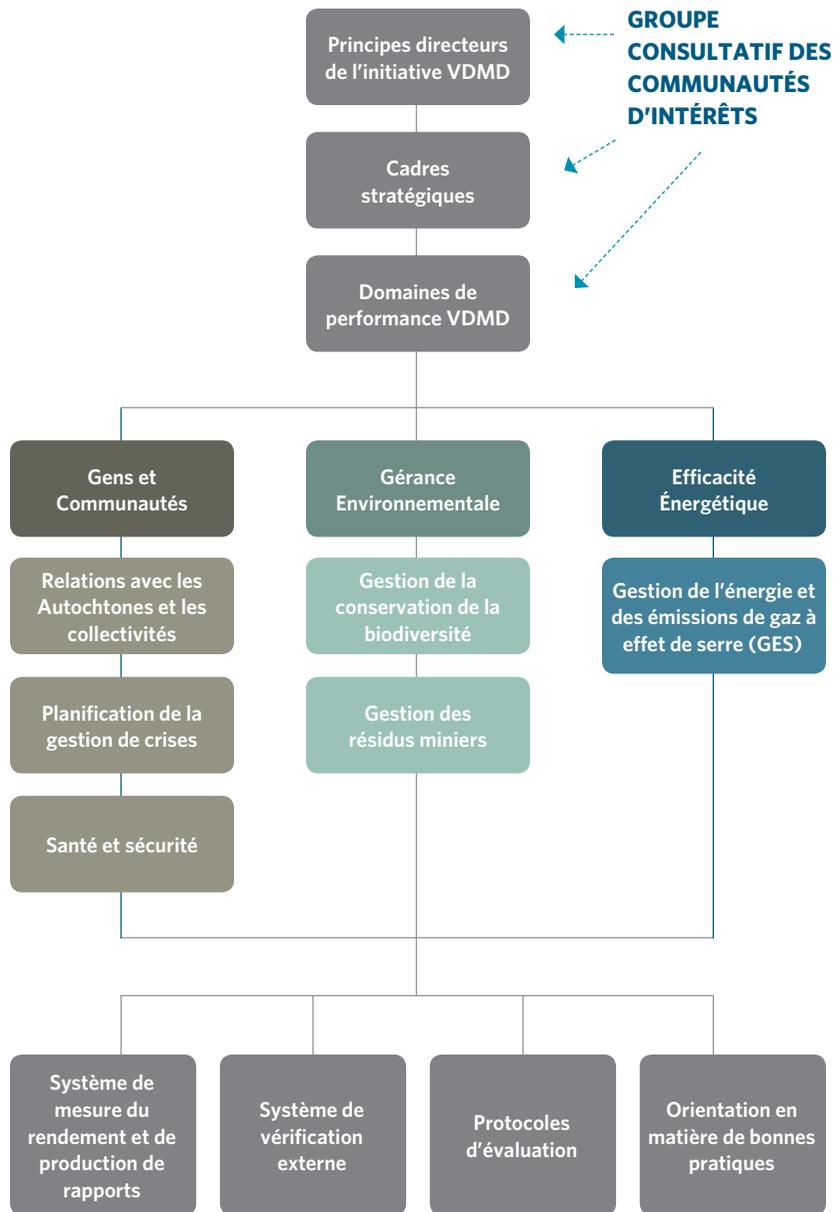
Des évaluations sont menées à l'échelle des installations où l'activité minière a lieu; le programme VDMD est le seul au monde à effectuer ceci dans notre secteur.

TRANSPARENCE

Les membres doivent publier leurs résultats chaque année pour 23 indicateurs de rendement dans le *Rapport d'étape* du développement minier durable et les résultats sont vérifiés par un tiers tous les trois ans.

CRÉDIBILITÉ

Le programme VDMD est sous la supervision d'un Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI), qui aide à définir les objectifs de l'initiative VDMD.

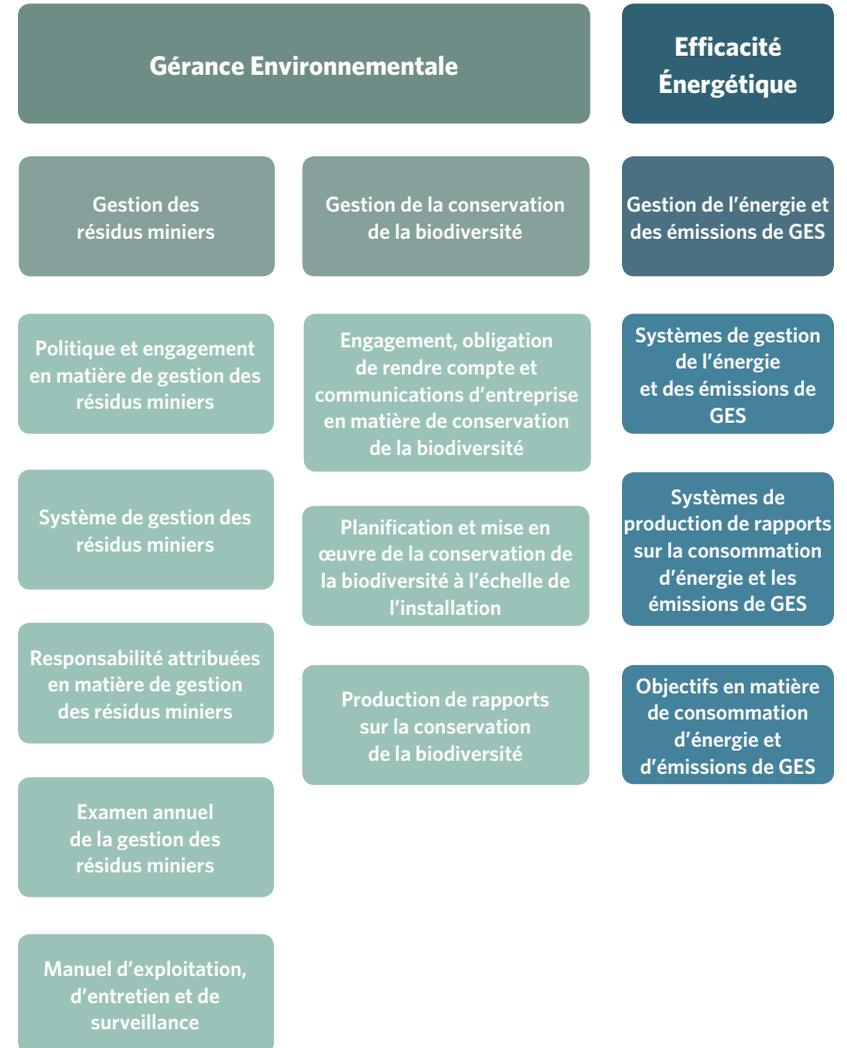


COMMENT FONCTIONNE L'INITIATIVE VDMD?

Pour honorer ses engagements par des actions concrètes, l'AMC a élaboré six protocoles de rendement axés sur trois domaines-clés : **Gens et Communautés**, la **Gérance Environnementale** et **L'efficacité Énergétique**. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui aident les sociétés minières à créer des systèmes de gestion, à évaluer leur rendement et à publier leurs résultats en lien avec les domaines-clés de l'exploitation minière.

MESURER, VÉRIFIER ET RAPPORTER LES INDICATEURS DE RENDEMENT AU BON ENDROIT - SUR LES SITES MINIERES.

L'INITIATIVE VDMD ÉVALUE LE RENDEMENT POUR 23 INDICATEURS EN VERTU DE 6 PROTOCOLES





**LES MEMBRES DE L'AMC
VEULENT FAIRE EN SORTE QUE
CHACUNE DES INSTALLATIONS
ATTEIGNE AU MOINS LE NIVEAU
A POUR TOUS LES INDICATEURS
DE RENDEMENT.**

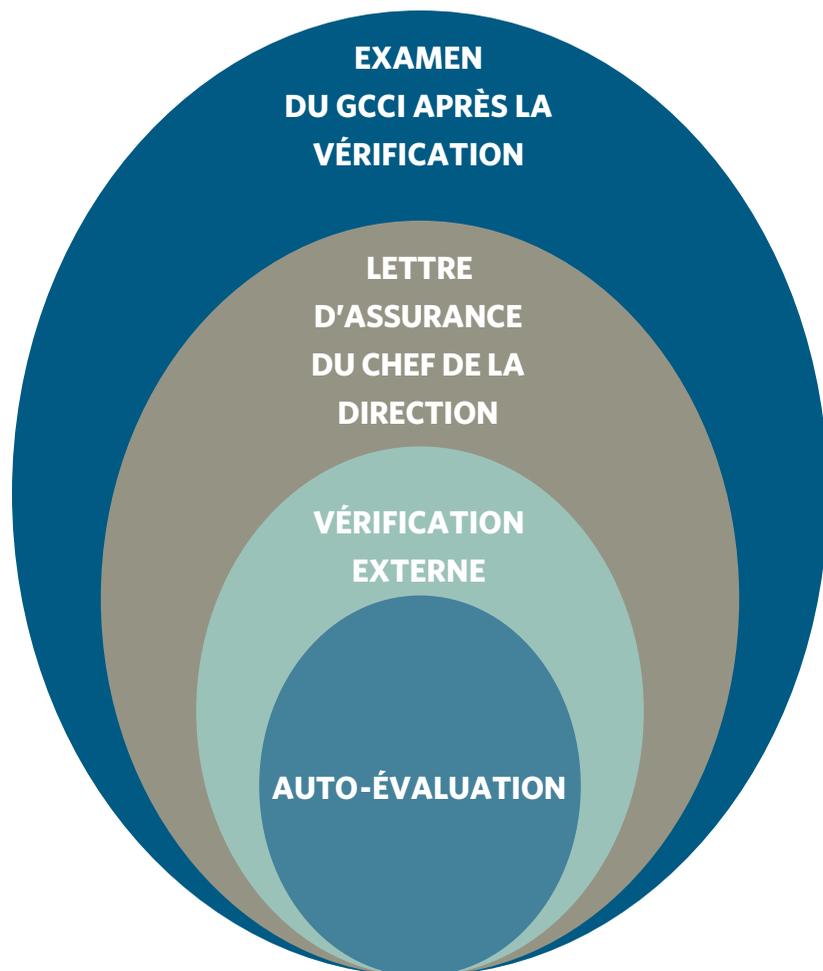
SYSTÈME D'ÉVALUATION DU RENDEMENT VDM

Les minières évaluent elles-mêmes leur rendement pour les 23 indicateurs du programme, qui sont classés dans six protocoles. Pour chaque indicateur, elles s'attribuent une cote alphabétique entre le niveau C et le niveau AAA, selon leur rendement. Ces résultats figurent dans le *Rapport d'étape VDM*, qui est publié annuellement par l'AMC pour chaque installation.

Le fait que les mesures sont prises directement aux installations minières constitue un des plus grands atouts de l'initiative VDM. Ce processus offre aux collectivités locales un véritable aperçu de la façon dont sont exploitées les mines à proximité.

AAA	Excellence et leadership.
AA	Les systèmes/processus sont intégrés aux décisions de gestion et aux fonctions opérationnelles.
A	Des systèmes/processus ont été élaborés et mis en place.
B	Les interventions ne sont pas entièrement uniformes ou documentées; des systèmes/processus sont prévus et en cours d'élaboration.
C	Aucun système n'est en place; les interventions tendent à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et systèmes de gestion.

NIVEAUX DE VÉRIFICATION



PROCESSUS DE VÉRIFICATION VMDM

Le programme VMDM exige un certain nombre de vérifications pour assurer l'exactitude des résultats rapportés. Chaque année, les installations doivent effectuer une auto-évaluation pour déterminer leur niveau de performance. Tous les trois ans, un vérificateur externe analyse les auto-évaluations d'une entreprise pour chacune de ses installations afin de déterminer si les notes rapportées sont soutenues par des preuves suffisantes. Le chef de la direction de l'entreprise (ou le titulaire d'un poste équivalent) doit également soumettre une lettre d'assurance confirmant que la vérification était conforme aux exigences de l'initiative VMDM.

Chaque année, un groupe d'entreprises sélectionné par le Groupe consultatif des communautés d'intérêts doit présenter ses résultats validés, ce qui constitue une occasion de plus de vérifier leur rendement. Les lettres d'assurance et les rapports sur l'examen de la vérification postérieure sont publiés sur le site www.mining.ca.

**L'AMC EST LA PREMIÈRE ASSOCIATION
MINIÈRE À L'ÉCHELLE MONDIALE À
EXIGER LA VÉRIFICATION EXTERNE DU
RENDEMENT DE SES MEMBRES.**

PRINCIPALES CATÉGORIES DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS	
AUTOCHTONE	Personnes qui représentent les intérêts des Autochtones, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
ONG À VOCATION ENVIRONNEMENTALE	Experts en matière d'environnement et promoteurs de la protection de l'environnement.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE	Experts en développement des affaires au sein des communautés et en matière d'interactions entre les collectivités et les installations minières.
ONG À VOCATION SOCIALE, Y COMPRIS LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES	Personnes qui représentent la société civile et qui connaissent bien les problèmes associés à la justice sociale.
FINANCES ET INVESTISSEMENT	Experts en matière de finance et d'investissement responsable sur le plan social.
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	Experts en développement responsable visant à combattre la pauvreté et à rehausser le niveau de vie de la population.
MAIN-D'ŒUVRE ET MILIEU DE TRAVAIL	Experts en matière de sécurité qui comprennent les besoins et intérêts des travailleurs.
MÉDIAS ET COMMUNICATIONS	Experts qui analysent la réputation de l'industrie et la perception du public.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts est un groupe indépendant à intérêts multiples qui supervise l'initiative VDMD et fournit des services-conseils à l'industrie minière canadienne. Il a joué un rôle-clé dès le début de la création du programme et demeure un élément important de son évolution et de sa mise en œuvre.

En plus de remplir ses tâches de vérification des évaluations chaque année, le Groupe rencontre des représentants haut placés des sociétés minières afin d'offrir son soutien et ses conseils en lien avec l'initiative VDMD, d'identifier les nouveaux problèmes qui se présentent pour l'industrie et d'encourager cette dernière à monter la barre en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Chaque année, le Groupe prépare un communiqué sur l'initiative VDMD, sur l'industrie minière et les problèmes connexes, et le publie dans le *Rapport d'étape VDMD*.

LE GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS AIDE À DÉFINIR LES OBJECTIFS POUR UNE AMÉLIORATION CONTINUE.



GENS ET COMMUNAUTÉS

GENS ET COMMUNAUTÉS

L'initiative VDMD évalue le rendement des minières en matière de relations avec les Autochtones et les collectivités, de santé et sécurité et de planification de la gestion de crises. Grâce à l'initiative, les exploitations minières peuvent échanger plus efficacement avec les membres des collectivités avoisinantes pour s'assurer que ces derniers demeurent informés sur les sujets pertinents. L'initiative permet également d'offrir l'environnement de travail le plus sécuritaire possible aux employés et entrepreneurs sur les sites miniers.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Planification de la gestion de crises

Santé et sécurité

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Le programme VDMD exige que les installations minières établissent des systèmes formels pour déterminer avec quelles collectivités elles doivent discuter de leurs activités et identifier la meilleure façon de le faire. Un dialogue est nécessaire entre les installations et leurs communautés d'intérêts, et des systèmes doivent être mis en place pour relever et régler les problèmes et pour tenir le public au courant des activités et du rendement des installations. Celles-ci doivent également publier des rapports faisant état de leur engagement envers les collectivités.

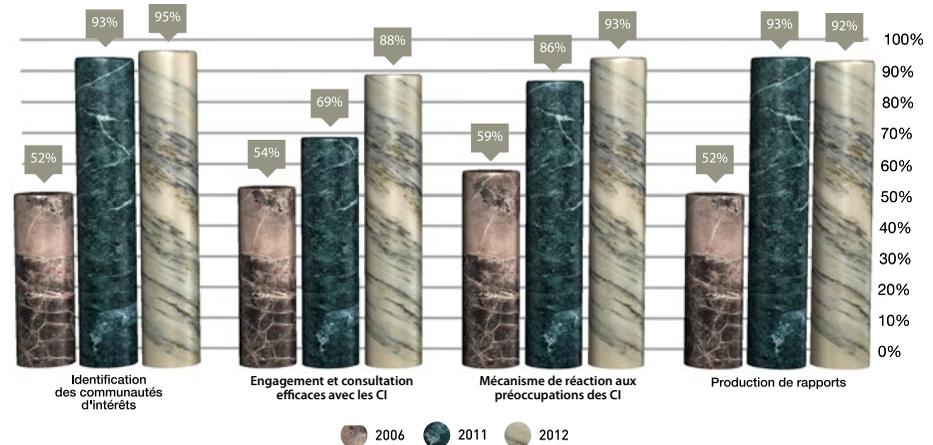
Les critères d'obtention de chaque niveau de rendement pour ce domaine sont décrits dans le protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, accessible sur le site www.mining.ca. Voici des exemples de mesures à prendre pour atteindre le niveau A pour ce protocole :

- Mettre en œuvre un système formel pour identifier les communautés d'intérêts locales et relever les conflits d'intérêts.
- S'assurer que les communications envoyées à la communauté d'intérêts sont rédigées dans la langue de cette dernière, et qu'elles sont claires et compréhensibles.
- Établir un système formel de plainte et d'intervention incluant des processus de suivi.

Au cours des premières années de l'initiative VDMD, la plupart des installations ne possédaient que des systèmes ou processus informels pour assurer la communication avec les collectivités et les Autochtones. Aujourd'hui, le protocole obtient d'excellents résultats et la vaste majorité des installations utilisent les bonnes pratiques dans ce domaine.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



95 % ont adopté un système formel pour identifier les communautés d'intérêts.

93 % disposent de processus formels pour recueillir les commentaires de leurs communautés d'intérêts et s'assurer d'intervenir pour régler les plaintes et les problèmes.

92 % ont établi des systèmes formels pour faire état de leur engagement à l'égard de leurs communautés d'intérêts.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

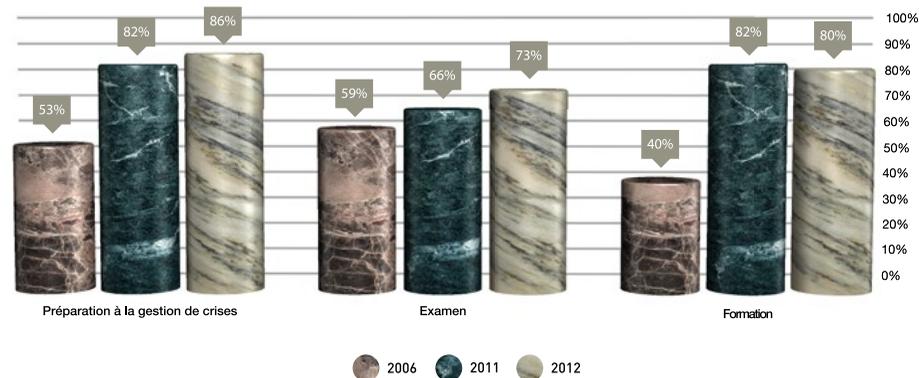
Pour la planification de la gestion de crises, les sièges sociaux et les installations affichent un bon rendement lorsqu'ils répondent « oui » pour les trois indicateurs du protocole.

Selon le protocole, tant le siège social que les installations d'une entreprise doivent élaborer des plans de gestion de crises, et mettre sur pied des équipes de communication pour appuyer la mise en œuvre de ces plans. Les installations doivent posséder des programmes de communication pour les temps de crise en vue d'alerter efficacement les employés et le public d'une crise et de communiquer les mesures prises et les progrès réalisés.

Les critères d'obtention de chaque niveau de rendement pour ce domaine sont décrits dans le protocole sur la planification de la gestion de crises, accessible sur le site www.mining.ca. Voici des exemples de mesures que peuvent prendre les entreprises pour satisfaire aux exigences du protocole :

- Développer un plan de gestion de crises, puis évaluer et mettre à jour ce plan de façon régulière.
- Effectuer des exercices de simulation de crise en salle de conférence tous les ans et des exercices complets de simulation de crise tous les trois ans.
- Tenir une réunion annuelle avec les membres principaux des services d'urgence locaux.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES ENTREPRISES ET INSTALLATIONS AYANT RÉPONDU « OUI » (%)



86 % ont développé des plans de gestion de crises, formé des équipes de gestion de crises et mis en œuvre des programmes de communication en situation de crise.

73 % ont revu leur plan et l'ont mis à jour pour s'assurer qu'il demeure efficace et pertinent.

80 % ont organisé des formations sur la gestion de crise, y compris des simulations en salle de conférence.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

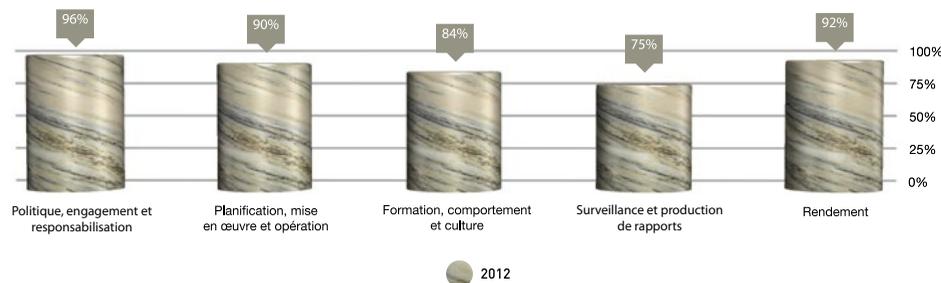
Le programme VDMD exige que les installations désignent officiellement des personnes responsables de la gestion de la santé et de la sécurité et du rendement de l'entreprise dans ce domaine. Elles doivent adopter un système de gestion formel pour éviter tout type d'incident, pour établir des objectifs d'amélioration continue et pour mettre en place un programme de suivi en vue de faciliter la communication des résultats à l'interne et au public. Elles doivent également fournir un programme de formation qui comprend une analyse des besoins en formation, et qui informe et dirige les employés, les entrepreneurs et les visiteurs en matière de risque.

Les critères sont énoncés dans le Protocole de la planification de la gestion des crises, disponible à www.mining.ca. Voici des exemples de mesures à prendre pour atteindre le niveau A pour ce protocole :

- Offrir un programme d'observation formel pour la sécurité afin de renforcer les notions apprises en formation et d'encourager les pratiques sécuritaires au travail.
- Établir des mesures de rendement clairement définies, appliquées de manière uniforme, évaluées et déclarées régulièrement et utilisées pour établir les tendances et l'ordre prioritaire des améliorations à apporter.
- Adopter un programme de surveillance qui comprend le suivi et la déclaration interne des points forts et des points à améliorer, l'inspection et la surveillance en matière de santé et sécurité, le contrôle de la santé ainsi que les enquêtes et le suivi lors d'incidents.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



90 % ont adopté un système de gestion de la santé et de la sécurité conformément aux pratiques exemplaires reconnues dans l'industrie.

84 % ont formé efficacement leurs employés et entrepreneurs pour s'assurer que ces derniers savent reconnaître un danger et éviter les accidents.

92 % ont établi des objectifs de rendement en matière de santé et sécurité.



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

L'initiative VDMD procure aux minières une liste de meilleures pratiques en gestion des résidus et en gestion de la conservation de la biodiversité en plus d'évaluer leur rendement dans ces domaines. Le programme vise à assurer que les exploitations minières utilisent leurs installations de gestion des résidus de manière responsable pour la sécurité des gens et la protection de l'environnement. Les installations minières doivent également adopter des systèmes de gestion et établir des objectifs en vue de limiter les conséquences de leur exploitation sur la biodiversité locale. On les encourage à collaborer avec les groupes de conservation régionaux pour améliorer leurs résultats.

Gestion des
résidus miniers

Gestion de la conservation
de la biodiversité

GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

L'initiative VDMD exige l'implantation d'un système responsable de gestion des résidus. Cela nécessite de nommer un responsable de la gestion des résidus, et de créer et tenir à jour un Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES). Les installations doivent également évaluer le rendement et la pertinence de leur système de gestion des résidus chaque année.

Le protocole est basé sur trois guides de l'AMC dont les conseils sont reconnus mondialement comme les meilleures pratiques :

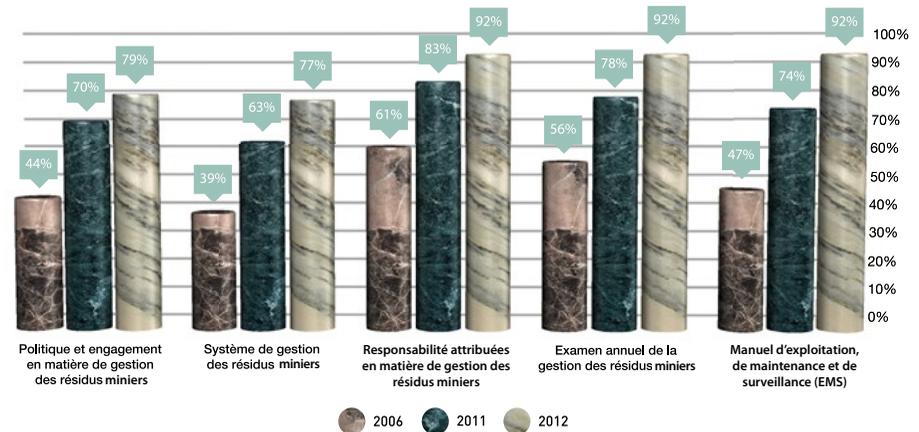
- *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*
- *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers*
- *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux*

Les critères d'obtention de chaque niveau de rendement pour ce domaine sont décrits dans le protocole relatif à la gestion des résidus, accessible sur le site www.mining.ca. Voici des exemples de mesures à prendre pour atteindre le niveau A pour ce protocole :

- Consulter les communautés d'intérêts pour le développement et/ou l'analyse de la politique et du système de gestion des résidus.
- Présenter les résultats de la revue annuelle de la gestion des résidus sous forme de rapport au dirigeant responsable.
- Établir des plans de préparation et d'intervention en situation d'urgence.

Le rendement global s'est amélioré considérablement au cours des dernières années, surtout grâce à l'application plus généralisée des guides sur la gestion des résidus.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERES INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



77 % ont adopté un système formel de gestion des résidus qui correspond aux meilleures pratiques de l'industrie.

92 % ont confié au chef de la direction ou au directeur de l'exploitation la responsabilité de la gestion des résidus.

92 % ont effectué une évaluation annuelle de leur système de gestion des résidus.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

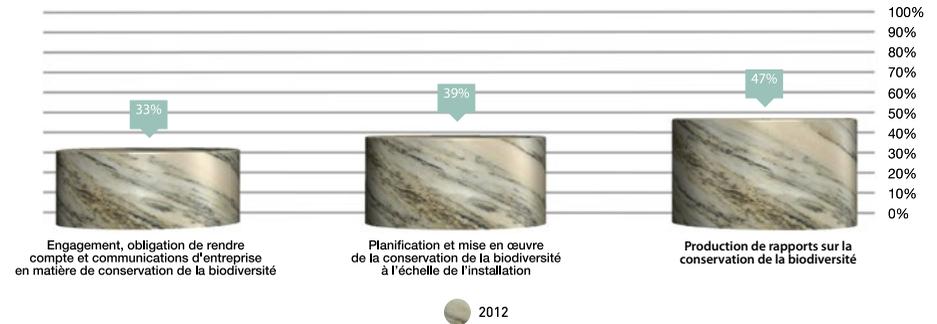
Le programme VDMD exige que les installations s'engagent formellement à gérer la conservation de la biodiversité sur les sites miniers et à assurer la mise en œuvre de plans d'action en lien avec les principaux aspects de la conservation de la biodiversité. Elles doivent aussi établir un système de déclaration afin de permettre des prises de décisions plus éclairées et de communiquer leur rendement au public.

Les critères d'obtention de chaque niveau de rendement pour ce domaine sont décrits dans le protocole sur la gestion de la conservation de la biodiversité, accessible sur le site www.mining.ca. Voici des exemples de mesures à prendre pour atteindre le niveau A pour ce protocole :

- Établir des objectifs en lien avec les principaux aspects de la conservation de la biodiversité et développer des plans d'action pour les atteindre.
- Distribuer des rôles et responsabilités pour assurer la concrétisation des engagements, des plans d'action et des systèmes de déclaration liés à la conservation de la biodiversité.
- Discuter des plans d'action pour la conservation de la biodiversité avec les communautés d'intérêts.

Les résultats de ce protocole ont été publiés pour la première fois en 2013. Ils révèlent qu'une attention particulière devrait être portée à l'amélioration du rendement dans ce domaine. Selon l'expérience de l'AMC, les installations qui obtiennent de moins bons résultats lorsqu'elles adoptent de nouveaux protocoles s'améliorent graduellement, car elles apprennent de leurs pairs et adoptent de meilleurs systèmes de gestion.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



33 % se sont engagées officiellement à assurer la conservation de la biodiversité.

39 % ont dressé des plans et établi des systèmes pour assurer la gestion responsable des principaux aspects de la conservation de la biodiversité.

47 % ont développé un système de suivi et de déclaration pour les activités de conservation et dévoilent leur rendement au public.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'amélioration de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont des priorités pour l'industrie minière, et l'initiative VDMD évalue la capacité des installations de surveiller et de rapporter leurs données sur l'énergie ainsi que d'établir et d'atteindre des objectifs. Grâce à des systèmes de gestion complets, l'initiative VDMD aide les minières à réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques tout en réduisant les coûts d'exploitation.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

GESTION DE L'UTILISATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Le programme exige que les installations adoptent des systèmes de gestion complets pour l'utilisation d'énergie et les émissions de GES. Cela comprend de fournir de la formation sur l'utilisation d'énergie et d'adopter des systèmes de suivi et de déclaration des données aux fins de déclaration à l'interne et à l'externe. Les installations doivent également atteindre des objectifs en matière d'utilisation de l'énergie et d'émission de GES.

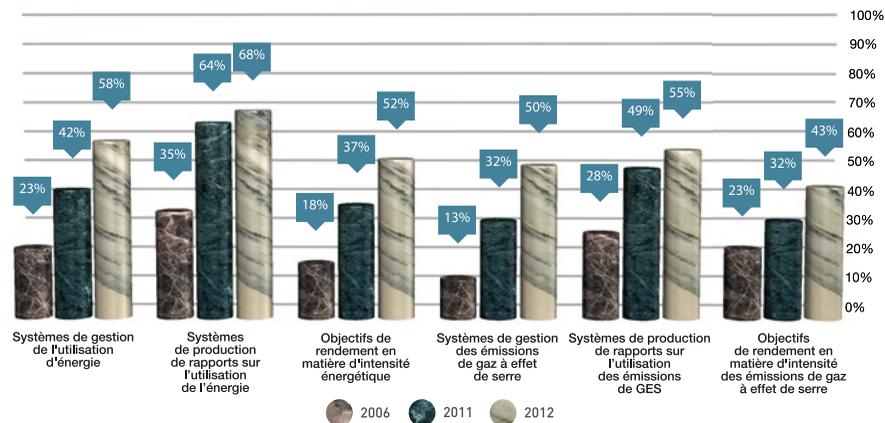
Les critères d'obtention de chaque niveau de rendement pour ce domaine sont décrits dans le protocole sur la Gestion de l'énergie et des émissions de GES, accessible sur le site www.mining.ca. Voici des exemples de mesures à prendre pour atteindre le niveau A pour ce protocole.

- Adopter un système de gestion et de déclaration complet pour l'utilisation de l'énergie et l'émission de GES.
- Confier la responsabilité de l'utilisation de l'énergie et de l'émission de GES aux directeurs de l'exploitation.
- Publier son rendement chaque année en matière d'utilisation d'énergie et d'émission de GES.

Les résultats s'améliorent progressivement depuis 2006, et le nombre d'installations qui atteignent au moins le niveau A a doublé pour de nombreux indicateurs. L'amélioration de l'ensemble de l'industrie dans ce domaine demeure hautement prioritaire pour l'AMC et ses membres.

GESTION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



68 % ont adopté un système permettant de fournir beaucoup d'information sur l'utilisation d'énergie aux communautés d'intérêts et de prendre des décisions éclairées.

52 % ont établi et atteint leurs objectifs annuels en matière d'utilisation d'énergie.

55 % ont adopté un système permettant de fournir beaucoup d'information sur l'émission de GES aux communautés d'intérêts et de prendre des décisions éclairées.

43 % ont établi et atteint leurs objectifs annuels en matière d'émission de GES.

VDMD – DIX ANS DÉJÀ

Lancée en 2004, l'initiative VDMD de l'AMC célèbre 10 ans passés à améliorer le rendement d'installations minières partout au Canada et ailleurs dans le monde.

Au fil des ans, l'initiative VDMD a franchi de nombreuses étapes importantes et a été reconnue par des organisations réputées pour son effet positif sur l'industrie minière canadienne. Elle a été primée par la Globe Foundation en 2005, par l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs en 2012 et par les Excellence in Corporate Responsibility Awards en 2013. Ces derniers sont soutenus par un groupe d'experts réputés dans le domaine de la durabilité, y compris Green Living Enterprises, la Canadian Business for Social Responsibility, le CIRAIG (Interuniversity Research Centre for the Life Cycle of Products, Processes and Services), The Natural Step Canada, Jantzi-Sustainalytics, Corporate Knights, Pembina Institute, SustainAbility et Bob Willard.

L'application de l'initiative VDMD s'est étendue au-delà des membres de l'AMC. En 2011, l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) a adopté l'initiative VDMD pour ses membres. L'AMC continue de collaborer avec la MABC pour dispenser une formation aux membres de cette dernière afin de les préparer à la mise en œuvre et la production de rapports publics. L'AMC continue également d'encourager les autres associations provinciales à suivre l'exemple de la MABC.

L'initiative VDMD a réussi à entraîner un progrès continu dans le secteur minier. Les résultats, qui s'améliorent continuellement depuis le début de l'initiative, en sont la preuve. Pour voir les résultats détaillés des installations, consultez le site www.mining.ca.

« IL EST DIFFICILE DE
COMPRENDRE LE
FONCTIONNEMENT D'UNE
ENTREPRISE À LA SEULE
LECTURE DE SON RAPPORT SUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.
LE RAPPORT D'ÉTAPE VDMD
PERMET AUX COMMUNAUTÉS
D'ÉVALUER LE RENDEMENT
DES SOCIÉTÉS MINIÈRES,
EN PLUS DE FOURNIR DES
REPÈRES POUR LES COMPARER
ENTRE ELLES. »

- BARRIE FORD, BIOLOGISTE DE LA FAUNE, SOCIÉTÉ MAKIVIK

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national qui représente l'ensemble du secteur minier canadien. Pour plus d'information sur l'AMC et l'initiative VDMD, visitez le site Web de l'Association minière du Canada :

WWW.MINING.CA



L'association minière | The Mining Association
du Canada | of Canada